

^

8, 9, 14 mai 2025

Plaidoiries. L'avocat de We Are Nature.Brussels, Bruxelles Nature et 1330 bruxellois.e.s, Mtre Letellier, défend les droits de ses clients face aux avocats de la région de Bruxelles-Capitale, devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

7 février 2025

Audience de vérification au tribunal de première instance de Bruxelles. Cette audience a permis au juge de vérifier que l'affaire était bien en état d'être jugée, et de fixer le calendrier des plaidoiries.

24 janvier 2025

Notre avocat Mtre Vincent Letellier transmet au président du tribunal de première instance de Bruxelles une liste de 399 citoyen.ne.s désireux de se joindre volontairement à la cause (parties intervenantes volontaires).

Désormais, 1.330 bruxellois.e.s demandent la condamnation de la Région bruxelloise selon les termes des dernières conclusions, déposées le 26 décembre 2024.

26 décembre 2024

L'ASBL We Are Nature.Brussels, l'ASBL Bruxelles Nature et 931 personnes physiques déposent à leur tour leurs conclusions additionnelles et de synthèse.

Conclusions :

8 novembre 2024

La Région de Bruxelles-capitale dépose ses conclusions additionnelles et de synthèses.

Conclusions :

25 juillet 2024

L'ASBL We Are Nature.Brussels, l'ASBL Bruxelles Nature et 931 personnes physiques répondent à leur tour à la Région bruxelloise.

Mémoire en réponse :

22 mai 2024

La Région de Bruxelles-Capitale, défendue par Maîtres Gaëtan VANHAMME et Anthony MATHIEU, avocats (cabinet Lagasse & Van de Gejuchte), dépose son mémoire en réponse à la citation.

Le mémoire en réponse de la RBC :

5 février 2024

Le procès débute. L'ASBL We Are Nature.Brussels, soutenue par l'ASBL Bruxelles-Nature, ainsi que 931 bruxelloises et bruxellois âgés de 11 mois à 97 ans, citent la Région et le fonctionnaire délégué à comparaître devant le tribunal de premier instance. La citation écrite par le conseil de We Are Nature, Maître Vincent Letellier, est amenée par huissier au cabinet du Ministre-président Rudi Vervoort.

La citation :

https://wearenature.brussels/wp-content/uploads/2024/03/20240205_citation-huissier.pdf

Le communiqué de presse :

<https://wearenature.brussels/wp-content/uploads/2024/02/20240205-com-presse-citation-5.pdf>

5 octobre 2023

Le gouvernement, représenté par le ministre-président Rudi-Vervoort, le ministre de l'environnement du climat Alain Maron, et la secrétaire d'état à d'urbanisme Ans Persoons, répond à l'avocat de We Are Nature.Brussels qu'il ne donnera pas suite à la demande de l'ASBL. Le gouvernement bruxellois considère :

- qu'il n'est pas en mesure de faire droit à notre demande,
- qu'il « est bien conscient des enjeux d'adaptation et d'atténuation qu'impose le changement climatique et de l'importance, en conséquence, de préserver les sols vivants pour s'adapter à ses effets » sans toutefois affirmer qu'il respecte bien ses obligations et ses engagements en matière d'adaptation au changement climatique.

La réponse du gouvernement bruxellois :

https://wearenature.brussels/wp-content/uploads/2023/10/20231005_reponse-Gvt.pdf

16 juin 2023

L'ASBL We Are Nature.Brussels met le gouvernement régional en demeure « de déclarer publiquement, dans le mois de la réception de la présente, un moratoire sur l'urbanisation des sites de plus de 0,5 ha jusqu'à l'adoption d'un PRAS CLIMATIQUE. A défaut, We Are Nature.Brussels engagera, avec les habitants et usagers de la Région, les procédures judiciaires visant à obtenir ce moratoire. ».

Le texte de la mise en demeure :

<https://wearenature.brussels/mise-en-demeure-texte/>

20 mars 2023

Le gouvernement bruxellois fait la sourde oreille. Trois citoyen.ne.s décident de préparer une action en justice pour renforcer la dynamique et mettre la Région bruxelloise en face de ses responsabilités. Ils prennent conseil auprès de l'avocat Mtre Vincent Letellier.

Ils créent l'ASBL We Are Nature.Brussels qui portera le procès.

L'ASBL « a pour but la protection et la promotion de la biodiversité, des espaces naturels, des espaces non bâtis, des sites délaissés et des sols vivants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale » parce qu'ils sont essentiels pour affronter les conséquences néfastes du changement climatique. « L'association vise à préserver et garantir des conditions de vie admissibles pour les générations présentes et à venir sur le territoire de la Région bruxelloise et donc le respect des droits à la vie, à la vie privée et familiale, à un environnement sain, tels

que ces droits sont consacrés par les instruments de droit international et par la Constitution ».

Historique

18 juillet 2022

Malgré les mobilisations citoyennes incessantes, les gouvernements successifs continuent de délivrer des permis de détruire la nature en Région Bruxelloise. 27 collectifs et associations, ultérieurement rejointes par 40 autres collectifs, se rendent au cabinet du Ministre-président Rudi Vervoort pour lui demander de décider d'un moratoire sur la destruction des espaces naturels.

<https://www.rtbf.be/article/un-manifeste-appelle-a-suspendre-les-constructions-sur-les-espaces-naturels-a-bruxelles-11033471>

25 février 2022

Les mobilisations citoyennes et associatives pour défendre les espaces naturels en Région bruxelloise n'ont jamais cessé. En février 2022, un collectif d'architectes, de naturalistes, de défenseurs du droit au logement et de spécialistes du sans-abrisme soulignent l'importance de rendre à la capitale des espaces verts et d'y déployer une politique de logement orientée vers le bien-être de ses habitants.

Ils écrivent : « Nous devons nous réconcilier avec les forces de vie et d'habitabilité, et cesser de les détruire : les sols vivants, les eaux de pluie, les zones humides, les friches naturelles, leur faune et leur flore, les arbres et l'ombre qu'ils fournissent, les herbes folles, les fleurs et les insectes, tous ces alliés qui nous aident à traverser la crise climatique, crise qui frappe déjà. Non seulement nous devons cesser de les détruire mais nous devons imaginer les moyens de les remettre au cœur des politiques urbaines, pour casser les îlots de chaleur et les ghettos d'asphaltisation. En d'autres mots, il nous faut (re)faire de nos bâtiments, de nos places, de nos rues et de nos jardins, des refuges pour tous et toutes, au lieu de continuer à créer des déserts qui bientôt ne nous protégeront de plus de rien du tout. »

Le Soir, 25 février 2022

<https://www.lesoir.be/426471/article/2022-02-25/pour-bruxelles-ville-vivable>

17 avril 2016

Le Tuiniersforum des Jardiniers est lancé à Haren –

Bruxelles.

Le Tuiniersforum des jardiniers est un collectif de collectifs citoyens qui défendent les espaces naturels de la Région de Bruxelles-capitale et demandent l'arrêt de la destruction des sols vivants à Bruxelles.

<https://www.tuiniersforumdesjardiniers.be/2016/04/17/post-1/>

24 novembre 2014

Le 24 novembre 2014, un collectif d'association et de personnalités prennent une position publique en faveur de la protection des espaces naturels Bruxellois, constatant qu'en plus de devoir être protégés pour eux-mêmes, ils vont être indispensables pour nous adapter au changement climatique.

« C'est pourquoi nous demandons un moratoire sur tous les projets qui impliquent la destruction des sols bruxellois. Cela passe par une politique d'aménagement du territoire cohérente, qui redonne sa place à la nature en ville. Pendant le temps de son élaboration, il est absolument vital de sécuriser les espaces verts restants. » écrivent les auteurs.

La libre Belgique, 24 novembre 2014

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2014/11/24/bruxelles-nous-voulons-une-ville-vivante-B4QLENH3RBHEJANECKXUO4EGHM/>